

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 35 (1998)

Heft: 1353

Artikel: Internet et vie associative : passer du XVIIIe siècle au troisième millénaire

Autor: Brutsch, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Passer du XVIII^e siècle au troisième millénaire

Entre les groupuscules informels et les énormes machines qui n'ont plus d'associatif que les formes creuses, que devient l'instrument d'une action collective de personnes désireuses de transformer leur réalité, de faire avancer des idées? Si les associations ont su s'adapter au virage consumériste, les formes de la démocratie associative sont aujourd'hui complètement dépassées.

L'ASSOCIATION, AU SENS démocratique du mot, est l'une des grandes retombées des XVIII^e et XIX^e siècles. L'effervescence politique, culturelle, sociale y était canalisée, organisée, développée. École du civisme, de l'autonomie et de la solidarité, la vie associative représentait cette part de l'existence individuelle qui n'est pas absorbée par les seules nécessités économiques et par la vie familiale. Un homme (et plus tard une femme), une voix, la délégation à un comité, le travail en commission, la délibération collective, la motion (voire la motion d'ordre) sont les principes qui s'incorporaient tout naturellement dans les esprits.

Les membres deviennent de simples consommateurs

Aujourd'hui, société du loisir oblige, on ne va plus écouter Jaurès, on va au cinéma ou on regarde la TV. On ne va plus à une réunion, on va faire du tennis. On ne récolte plus goulûment les tracts, on surfe sur Internet. La vie associative est ici touchée de plein fouet. Pour une part, le mouvement est dissimulé par la permanence du statut de membre sous son évolution – d'ailleurs consentante – en consommateur. De l'ASLOCA à l'ATE en passant par le WWF, on sait bien que c'est le service qui fidélise le fichier, pas la participation à la vie de l'association.

Et pourtant, ce n'est pas vraiment le besoin qui a changé: l'action collective est toujours aussi nécessaire, les élans de solidarité existent toujours. Mais ils peinent à trouver leur expression, ou ils retombent parce que, l'émotion passée, les moyens ne se sont pas adaptés aux conditions de la société contemporaine. Ceux qui y vont encore connaissent le caractère surréaliste de ces soirées d'assemblée statutaire – mais qui sont-ils? Probablement pour un tiers des personnes en mal de compagnie plus que d'action collective, et pour un autre tiers des militants pathologiques non représentatifs, pour qui l'appareil devient une fin en soi.

Entre la démocratie Migros et sa vocation générale annuelle et le coup médiatique organisé par un commando, un effort de créativité peut permettre de redonner substance à la vie associa-

tive tout en y intégrant les hommes et les femmes d'aujourd'hui, écartelés entre leurs divers rôles et délocalisés entre leur travail, leur habitat, leur vie affective et leur lieu d'attachement communautaire.

Assemblée générale et vote par correspondance

Un premier axe d'action doit consister à retirer tout pouvoir délibératif à une simple réunion de personnes. Si l'assemblée générale est indispensable pour le débat, contradictoire ou catalyseur d'idées, elle ne permet plus aujourd'hui l'application du principe une personne – une voix. C'est le vote par correspondance qui en est le moyen moderne. Les deux instruments peuvent en réalité se combiner par la soumission obligatoire du résultat d'une assemblée au vote de l'ensemble des membres.

Le corollaire d'une telle démarche, c'est un fonctionnement plus ouvert, plus transparent. Ici, c'est Internet qui doit intervenir. La mise à disposition sans délai et généralisée de tout document, l'organisation d'un droit de proposition ainsi immédiatement porté à la connaissance générale, la gestion de forums de discussion et l'utilisation pour toutes celles et tous ceux qui en disposent déjà de la messagerie électronique sont susceptibles de dynamiser la vie associative. Ce ne sont pas de simples options à bien plaisir, du «service», ce sont réellement des organisations statutaires à transformer pour donner des droits nouveaux aux membres.

Former à l'usage d'Internet

Inégalité, société à deux vitesses? C'est aujourd'hui que c'est le cas, sans rémission. Internet n'est pas disponible qu'à domicile. Le corollaire d'une telle réforme, c'est l'effort à entreprendre pour doter les membres ainsi requalifiés du mode d'emploi nécessaire afin d'aller consulter le site associatif dans un café ou une bibliothèque, de s'ouvrir une boîte aux lettres électronique sur un site gratuit, etc. Le mouvement associatif peut y trouver le renouveau de sa vocation d'école de la démocratie et de l'action collective. *fb*